



**CHECK AGAINST DELIVERY**

## **Déclaration sur le point 81 de l'ordre du jour**

### ***Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international***

**Madame la Présidente,**

Le Maroc saisit cette occasion pour exprimer son attachement et son soutien au Programme d'Assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international.

Institué il y a 56 ans, ce programme reste déterminant dans le renforcement de l'état de droit, de la paix et de la sécurité internationale et dans la promotion des relations amicales et la coopération entre les Etats. Grâce au Programme d'assistance, des générations de praticiens, juristes, juges et diplomates du monde entier, ont pu améliorer leur compréhension et approfondir leur connaissance du droit international.

**Madame la Présidente,**

Le nombre élevé de candidatures pour les programmes régionaux et pour le programme de bourses de perfectionnement en droit international est un signe de la vitalité de ce programme et du besoin grandissant d'activités visant à renforcer les capacités des Etats Membres. Ce besoin se constate notamment à travers le nombre -sans cesse croissant - d'utilisateurs de la Médiathèque du droit international des Nations Unies.

C'est d'ailleurs, en partant de cette conviction que mon pays a abrité, pour la 1<sup>ère</sup> fois, le Programme extérieur de l'Académie de droit international de la Haye, qui s'est déroulé sous le thème du « Droit international de la mer : Constantes et innovations » du 8 au 15 novembre 2019, à Rabat.

Nous apprécions également le cours régional de droit international pour l'Afrique qui s'est tenu peu avant la pandémie de la COVID-19 à la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à Addis-Abeba du 3 au 28 février 2020. En revanche, nous regrettons bien entendu le fait que la pandémie de la COVID-19 ait empêché la tenue du cours régional de droit international pour l'Amérique Latine et les Caraïbes à Santiago, ainsi que le Programme de Bourses de perfectionnement en droit international à La Haye.

Aussi et à juste titre, il convient de saluer la réactivité de la Division de la Codification qui a pu mettre en place un programme de formation à distance, et rappeler, d'autre part, que cette mesure est provisoire en ce qu'elle vise à pallier l'impossibilité de tenir les cours en mode présentiel. Comme cela est justement relevé dans le rapport du Secrétaire général, les atouts d'un programme de formation en présentiel ne sont pas à démontrer. Ma délégation partage cette conviction et souhaite la reprise des cours en présentiel dès que les conditions le permettront.

**Madame la Présidente,**

Nous considérons la Bibliothèque audiovisuelle de droit international comme une contribution importante à l'enseignement et à l'étude du droit international dans le monde. La crise de la COVID-19 a ravivé le besoin d'enseignement et d'apprentissage en ligne. La Médiathèque - qui est un centre virtuel de formation et de recherche en droit international - devient dans ce contexte un outil déterminant dont il ne serait possible de s'en passer. Nous saluons tous les efforts visant à l'améliorer et à rendre la série de conférences accessibles plus largement via des podcasts et autres applications.

En conclusion, nous notons avec satisfaction que des ressources sont continuellement fournies pour la mise en œuvre du programme d'assistance. Nous exprimons nos remerciements aux Etats membres et organisations internationales pour leurs contributions volontaires prévues pour la poursuite de la mise en œuvre réussie du programme ainsi qu'à l'Académie de la Haye du Droit International. Dans une optique de maintien et de pérennité du Programme, nous continuons d'appeler à un financement durable par le biais du budget ordinaire et des contributions volontaires des Etats membres et des organisations internationales à cet égard.

**Merci de votre attention.**